



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 942-02

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 avril 2024, le règlement suivant :

942-02 – Règlement modifiant le Règlement 942 créant une réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte de la Ville

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 3 mai 2024;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE LE 7 JUIN 2024.

Le greffier adjoint,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins